

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-HUITIEME SESSION

Documents officiels

PREMIERE COMMISSION
12e séance
tenue le
mardi 26 octobre 1993
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 12e SEANCE

Président : M. von WAGNER (Allemagne)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR RELATIFS AU DESARMEMENT ET A LA SECURITE INTERNATIONALE (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/48/SR.12
9 décembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 25.

DEBAT GENERAL SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR RELATIFS AU DESARMEMENT ET A LA SECURITE INTERNATIONALE (suite)

1. M. SIAM (Liban) dit qu'à l'aube du XXI^e siècle, l'humanité semble prête à renoncer à la guerre et à mettre les progrès scientifiques et techniques au service du bien-être et de la prospérité et non plus de la destruction. La tâche de la Première Commission n'est pas seulement d'oeuvrer en faveur du désarmement, elle est de faire en sorte que la paix et la stabilité règnent dans le monde de l'après-guerre froide.

2. En tant que Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, et malgré les souffrances que des guerres sanglantes ont fait endurer à son peuple, le Liban demeure convaincu que les relations internationales doivent être régies par les principes de paix, de démocratie, de liberté, de souveraineté et de coopération pacifique. La paix qui s'esquisse, quoique timidement, au Moyen-Orient, doit être fondée sur la justice et le respect de la souveraineté et de l'indépendance de tous les pays de la région ainsi que sur les droits légitimes de leurs peuples, et reposer, non pas sur un système de prévention des conflits et d'imposition de la sécurité par des moyens militaires, mais sur le respect, malgré leurs différences culturelles, confessionnelles et intellectuelles, des personnes et des Etats pour leurs voisins, plutôt que sur des résolutions. Le Liban est déterminé à tourner une nouvelle page, après une période sombre de son histoire, en rétablissant la paix et la sécurité à l'intérieur de ses frontières, tout en étant attentif aux événements régionaux et internationaux ayant des répercussions sur la paix et la sécurité globales.

3. Au niveau international, le désarmement est une condition essentielle de la paix et de la sécurité. L'ONU a un rôle décisif à jouer dans la mise en place du nouvel ordre mondial, et il incombe à ses Etats Membres de lui fournir les moyens de s'acquitter de ses responsabilités. La délégation libanaise se félicite des efforts déployés par le Secrétaire général en vue d'appliquer les propositions contenues dans ses rapports intitulés "Agenda pour la paix" et "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après guerre froide", de renforcer les mesures de confiance et d'élaborer des mécanismes de surveillance et de contrôle des armements.

4. Le Liban remercie le Secrétariat de la mission d'urgence que le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires a organisée en juillet 1993 en vue d'améliorer la sécurité et de fournir une aide humanitaire dans le sud du Liban et la partie occidentale de la Bekaa, à la suite des dévastations causées par l'agression israélienne.

5. La délégation libanaise se félicite de la décision de la Conférence du désarmement de donner à son Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires mandat de négocier une interdiction complète des essais, ainsi que de la décision du Président des Etats-Unis d'Amérique de proroger le moratoire sur les essais nucléaires de son pays. Ces décisions sont autant de pas importants vers la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans un délai raisonnable.

(M. Siam, Liban)

6. Le Liban attend avec beaucoup d'intérêt la Conférence de 1995 des Etats parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et espère que cette conférence d'examen aboutira à un accord qui renforcera le Traité en le prorogeant pour une durée indéfinie ou pour une ou plusieurs périodes supplémentaires d'une durée déterminée. A cet égard, il engage tous les Etats à adhérer au Traité dès que possible et à ouvrir toutes leurs installations nucléaires à l'inspection de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

7. Le Liban a réitéré son appui aux résolutions de l'Assemblée générale 47/52 L relative à la transparence dans le domaine des armements et 46/36 L établissant un Registre des armes classiques. Il serait bon que les informations communiquées aux fins du Registre fassent également état de la production nationale d'armements.

8. Le Liban se félicite de la proposition de l'Ambassadeur O'Sullivan visant à accroître le nombre des Etats membres de la Conférence du désarmement, et reste persuadé que les difficultés causées par cet élargissement peuvent être surmontées.

9. Au niveau régional, le conflit entre les Etats arabes et Israël a été le plus violent et le plus long qu'ait connu le Moyen-Orient. Le climat de détente internationale et de réconciliation qui s'est installé avec la fin de la guerre froide a donné aux Etats arabes l'occasion unique de sortir de la spirale de la guerre et de l'affrontement dans laquelle ils étaient pris depuis la fondation d'Israël. Le Liban s'est associé aux négociations de paix parrainées par les Etats-Unis et la Fédération de Russie sur la base du principe de l'application intégrale des résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de sécurité. Le Liban ne pourra connaître la paix et la sécurité à l'intérieur de ses frontières si elles sont absentes du monde arabe. Le processus de paix lancé à Madrid et qui a abouti à l'Accord de Washington sur Gaza et Jéricho est marqué par l'incertitude, la paix semblant tour à tour proche et lointaine. La conclusion d'accords séparés et partiels ne peut entraîner que de nouveaux conflits. Il ne suffit pas de mettre un terme à l'état de guerre ou d'imposer la sécurité dans la région; la paix doit être fondée sur des bases solides et équitables, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

10. Il ne saurait y avoir de paix au Moyen-Orient sans mesures de confiance, la condition sine qua non étant l'adhésion d'Israël au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La poursuite par Israël de la mise au point et fabrication d'armes nucléaires et des essais de vecteurs, ainsi que son refus de se conformer à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité dans laquelle il lui est demandé de placer ses installations nucléaires sous les garanties de l'AIEA, entravent le processus de paix ainsi que la paix et la stabilité dans la région. L'adhésion d'Israël au TNP contribuerait à susciter un climat de confiance et encouragerait les autres pays de la région à faire de même. L'interdiction de posséder, d'employer ou de menacer d'employer l'arme nucléaire, chimique ou bactériologique fait partie intégrante de l'interdiction complète des armes de destruction massive, sans laquelle la paix et la sécurité sont impossibles. Dans l'attente de la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, tous les Etats doivent adhérer aux traités sur le désarmement en vigueur, notamment le TNP, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes

/...

(M. Siam, Liban)

chimiques et sur leur destruction (Convention sur l'interdiction des armes chimiques) ainsi que la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, et de s'y conformer.

11. Le Liban invite à nouveau les pays arabes à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, compte tenu du rapport que le Secrétaire général a présenté à la quarante-septième session de l'Assemblée générale, dans lequel il déclarait que la création d'une telle zone devait être l'aboutissement de l'instauration d'une confiance suffisante entre les principaux acteurs de la région.

12. Si l'on veut instaurer la paix et la stabilité dans la région, il faut qu'Israël se retire du sud du Liban et que ce pays recouvre la pleine souveraineté sur son territoire, conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité. La communauté internationale doit également garder à l'esprit le sort des centaines de prisonniers libanais injustement détenus par Israël, malgré les nombreux appels lancés par la Commission des droits de l'homme et Amnesty International. Israël a refusé d'autoriser le Comité international de la Croix-Rouge et les familles à rendre visite aux détenus. Tout en exprimant sa gratitude à l'égard de l'action de l'Organisation des Nations Unies et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban qui vise à maintenir la stabilité au sud du Liban, le Gouvernement libanais compte récupérer les territoires occupés par Israël et recouvrer sa pleine souveraineté, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité dans la région.

13. Mme ARYSTANBEKOVA (Kazakhstan) dit partager l'opinion exprimée par le Secrétaire général dans son rapport intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide" : il faut revoir les moyens de régler les problèmes de contrôle des armements et de désarmement dans la période de l'après-guerre froide. Sa délégation estime que la décision de la Commission d'examiner la question du désarmement avec les autres points de l'ordre du jour relatifs à la sécurité internationale est pleinement justifiée. En effet, on ne peut réaliser de progrès en matière de contrôle des armements et de désarmement, tant au niveau régional que mondial, sans avoir avancé dans le règlement des problèmes politiques et économiques.

14. La décision de la Conférence du désarmement de donner à son Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires mandat de négocier l'interdiction complète des essais constitue un succès. L'une des premières mesures qu'a prises le Kazakhstan a été de promulguer un décret de fermeture de la zone d'essais nucléaires de Semipalatinsk. Les 466 essais nucléaires qui ont été conduits dans tous les milieux ont eu des conséquences très néfastes pour la santé des populations vivant sur une grande partie du territoire, 500 000 kazakhs environ ayant été touchés. Le Kazakhstan appuie sans réserve l'interdiction complète des essais nucléaires au niveau international. En août 1993, son président a proposé de proroger jusqu'en 2005 le moratoire sur les essais d'armes nucléaires, chimiques et bactériologiques et autres armes de destruction massive. Le Kazakhstan compte également proposer la constitution d'un fichier mondial des victimes d'explosions et d'incidents nucléaires, qui pourrait être tenu par l'Organisation mondiale de la santé ou par un organisme international s'occupant des questions d'environnement.

(Mme Arystanbekova, Kazakhstan)

15. Après avoir signé, en mai 1992, le Protocole de Lisbonne, le Kazakhstan, ainsi que les autres Etats successeurs de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, est devenu partie au Traité START-I et a entrepris d'adhérer au TNP en tant qu'Etat non doté d'armes nucléaires. Les obligations contractées à cet égard ont été confirmées lors d'une réunion tenue récemment entre le Président du Kazakhstan et le Secrétaire du Département d'Etat américain. Des négociations sont en cours avec un certain nombre de pays en vue de coopérer à l'élimination des armes offensives stratégiques. A cette fin, le Kazakhstan a non seulement besoin d'une aide financière, mais aussi d'une assistance technique et écologique. En septembre 1993, il a adhéré à l'AIEA et a ainsi contracté les obligations qui sont celles de tout Etat membre de cet organisme.

16. Le Kazakhstan se félicite de la décision de la Conférence du désarmement de reconstituer le Comité spécial chargé de continuer à négocier en vue de parvenir à un accord sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes. Il a été l'un des premiers signataires de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. L'ensemble de la communauté internationale doit désormais s'efforcer de faire en sorte que les objectifs de la Convention soient effectivement atteints. Le Kazakhstan estime que les nouveaux Etats devraient participer aux négociations sur le désarmement et que la Conférence du désarmement devrait être ouverte à tous les pays qui souhaitent en devenir membres.

17. Le Kazakhstan souligne l'importance du Registre des armes classiques, qui constitue un important pas en avant dans la promotion de la transparence concernant les questions militaires. S'il ne peut se substituer à une réduction des armements, ce registre, auquel le Kazakhstan a communiqué les informations voulues, peut contribuer aux mesures de confiance, en particulier aux niveaux régional et sous-régional.

18. M. AL-THOUR (Yémen) dit que la politique étrangère du Yémen vise à renforcer la paix et la sécurité mondiales en poursuivant les objectifs de la Charte des Nations Unies. A l'aube du XXI^e siècle, la communauté internationale doit instaurer et promouvoir la paix, la sécurité et le développement. Le désarmement et la non-prolifération des armes de destruction massive, notamment nucléaires et chimiques, sont des questions primordiales. Le TNP constitue l'un des piliers de la paix et de la sécurité de demain. C'est pourquoi le Yémen appelle tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité.

19. Le Yémen a signé la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, qui jette les bases de la paix et de la sécurité dans le monde, et engage les pays qui ne l'ont pas encore fait à la signer. Il prend note avec satisfaction de la conclusion d'un accord entre les Etats-Unis et la Fédération de Russie visant à réduire leurs stocks d'armes stratégiques. Il se félicite des propositions d'"Agenda pour la paix", compte tenu de l'importance que revêtent la paix et la sécurité dans l'après-guerre froide. L'accroissement des armements dans le monde est la conséquence de la prolifération des conflits, les ressources financières ayant été utilisées pour acheter des armements au détriment du développement économique et social.

(M. Al-Thour, Yémen)

20. Le Yémen s'est employé à nouer des relations de bon voisinage. C'est ainsi qu'il a pris des mesures pour régler son conflit frontalier avec l'Oman et qu'il a entamé des négociations avec l'Arabie saoudite. Il a également participé aux efforts déployés en vue d'instaurer la paix et de favoriser le dialogue avec les pays de la région pour maintenir la paix sur la base de la souveraineté nationale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays.

21. En tant qu'Etat du littoral de l'océan Indien, le Yémen a appelé tous les pays riverains à faire de cet océan une zone de paix et de stabilité, exempte de tensions ou de conflits internationaux. Il a également préconisé le renforcement de la paix, de la sécurité et du développement entre les Etats méditerranéens en vue de faire de la Méditerranée une zone de sécurité, de paix et de développement.

22. Le Moyen-Orient est à l'aube d'une nouvelle ère. Le Yémen, qui a appuyé l'accord conclu entre l'Organisation de libération de la Palestine et Israël, estime néanmoins que l'acquisition d'armes nucléaires par ce dernier pays fait peser une menace sur la paix et la sécurité dans la région.

23. M. ETEFFA (Ethiopie) espère que la fin de la guerre froide et de l'affrontement Est-Ouest permettra d'établir des conditions de paix, de sécurité et de stabilité relatives, même si les événements dont certaines régions ont récemment été le théâtre assombrissent les perspectives d'un monde meilleur. La production, l'acquisition et le transfert incontrôlés d'armes de destruction massive conservent tout leur potentiel d'anéantissement de la civilisation.

24. Il faut reconnaître toutefois que des progrès encourageants ont été effectués dans le domaine du désarmement. L'Ethiopie, qui était parmi les signataires originaires de la Convention sur les armes chimiques, attend avec impatience l'entrée en vigueur de celle-ci. Elle se félicite aussi du fait que la Conférence du désarmement ait décidé d'entamer des négociations sur un traité d'interdiction complète et souhaite que tous les Etats nucléaires participent à des négociations d'interdiction des essais qui faciliteront l'adoption prochaine d'un traité d'interdiction universel, vérifiable et de durée illimitée.

25. L'Ethiopie a appuyé la prolongation inconditionnelle et indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) après 1995. Il conviendrait en outre de conclure des arrangements internationaux efficaces et contraignants pour protéger les Etats non nucléaires de l'emploi ou de la menace de l'arme nucléaire.

26. Les efforts de dénucléarisation de l'Afrique progressent; l'Ethiopie est satisfaite des mesures prises par l'ONU pour appuyer le groupe d'experts chargé de la question.

27. L'interaction entre désarmement, développement et sécurité internationale doit être correctement analysée. On ne pourra édifier un nouvel ordre mondial sans prendre conscience de la complémentarité de la paix et de la sécurité et du développement, dont il faut tenir compte dans le processus de coopération économique internationale. Justice, sécurité, paix et développement sont

(M. Eteffa, Ethiopie)

interdépendants et le programme de l'avenir devra se concentrer sur la sécurité et le développement collectifs et faire en sorte que les ressources humaines et matérielles employées aux oeuvres de destruction soient reconverties au service d'entreprises constructives.

28. On ne peut traiter à fond les problèmes de désarmement et de sécurité internationale sans tenir compte des conflits internes. Bien qu'ils ne relèvent pas directement de la Première Commission, on ne peut en faire totalement abstraction; il faut mettre au point des mécanismes pour traiter des situations critiques et imminentes avant qu'elles ne dégènèrent en véritables guerres. Il semble que les opérations d'instauration de la paix ou la diplomatie préventive soient les solutions les plus efficaces pour faire face au problème en termes de coût humain et matériel.

29. En de nombreuses régions de l'Afrique, les désordres politiques anciens ou nouveaux coûtent la vie à des milliers de personnes et il faudra prendre en temps utile des mesures concrètes pour coopérer avec les parties intéressées si l'on veut mettre fin à ces inquiétantes perturbations avant qu'il ne soit trop tard. A cet égard, la Déclaration de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine sur la création au sein de celle-ci d'un mécanisme de prévention, de gestion et de résolution des conflits constitue une étape positive.

30. Il y a eu aussi d'autres faits nouveaux, tels que l'accord visant à organiser des élections multiraciales et démocratiques en Afrique du Sud, la levée des sanctions contre ce pays avec le consentement de toutes les parties concernées et l'accord historique entre Israël et l'OLP. Enfin, la communauté internationale doit rester résolument attachée au maintien de la paix et de la sécurité internationale et continuer sur sa lancée en matière de désarmement.

31. M. TURAY (Sierra Leone) salue le succès des négociations START I et START II, en espérant qu'elles contribueront à renforcer la coopération entre la Fédération de Russie et les Etats-Unis en vue d'aboutir à une réduction encore plus radicale de leurs arsenaux nucléaires. Signataire du TNP, la Sierra Leone reste attachée aux dispositions de cet instrument. Il faut reconnaître toutefois, selon l'opinion déjà bien établie, qu'il serait opportun d'y apporter des amendements afin de lui donner une portée plus universelle, ce que la Conférence d'examen de 1995 pourrait se proposer de faire. Il est indispensable d'autre part d'adopter des instruments efficaces qui donnent des assurances aux Etats non nucléaires, car c'est à cette condition seulement que certains pays s'abstiendront d'acquérir une capacité nucléaire. Il y a lieu de se féliciter en outre du parachèvement de la Convention relative à l'interdiction des armes chimiques et d'espérer qu'un accord pourra se faire d'ici 1994 sur le traité d'interdiction complète des essais.

32. La prolifération des armes classiques est un problème d'une importance capitale pour les pays en développement, et la Sierra Leone estime qu'il faut se pencher sur la question de l'accumulation excessive et déstabilisatrice d'armes, y compris les arsenaux militaires et les achats liés à la production nationale, et trouver une solution aux questions de franchise et de transparence, notamment par l'utilisation du Registre des armes classiques. La transparence, la modération, l'application de politiques judicieuses et les relations de bon voisinage sont certes des facteurs essentiels au renforcement de la sécurité et

/...

(M. Turay, Sierra Leone)

de la paix à l'échelon régional et mondial, mais la communauté internationale doit se préoccuper tout aussi sérieusement de questions telles que les transferts d'armes classiques et les mines terrestres.

33. La Sierra Leone est attachée au principe de la création de zones exemptes d'armes nucléaires et de zones de paix, estimant qu'il ne faudra pas sous-estimer leur importance dans l'avenir pour la sécurité de l'environnement. C'est dans ce contexte qu'il convient d'examiner la question en vue de généraliser l'aménagement de ces zones.

34. La délégation sierra-léonienne appuie l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement en vue de réaliser un meilleur équilibre géographique à l'image de la réalité actuelle. Elle estime aussi que le moment est venu de rationaliser les travaux de la Première Commission, et est en faveur du regroupement des questions de désarmement et de sécurité internationale, et d'une approche globale de toutes les résolutions et décisions qu'elles affectent.

35. M. RIVERO (Cuba) constate avec satisfaction les progrès réalisés ces dernières années en matière de désarmement et de sécurité internationale, y compris la conclusion de l'Accord START II, la décision de la Conférence du désarmement d'entamer la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le parachèvement de la Convention relative aux armes chimiques, la poursuite des travaux sur le futur système d'interdiction des armes chimiques et sur les mesures de vérification de l'interdiction des essais d'armes biologiques, ainsi que sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement. L'arrêt de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires a également fait l'objet de propositions tendant à placer sous contrôle international les matières nucléaires provenant d'armes nucléaires déjà détruites.

36. Ces progrès n'ont cependant pas fait disparaître tous les vestiges de la guerre froide et il reste des problèmes à résoudre pour faire avancer le désarmement, la paix et la sécurité. D'autres situations – dont certaines sont antérieures à la guerre froide, telles que le maintien de bases militaires étrangères sur le territoire de pays souverains – devront être éliminées si l'on veut réellement instaurer une atmosphère de paix et de sécurité.

37. En matière de désarmement et de sécurité, l'interdiction complète des essais nucléaires est l'une des questions décisives qui se posent à la communauté internationale. Elle demandera de gros efforts tant de la part de la Conférence du désarmement que dans le cadre des travaux préparatoires de la conférence d'examen du TNP, en vue d'instituer pour les armes nucléaires un régime analogue à celui qui existe déjà pour les autres armes de destruction massive telles que les armes chimiques et biologiques. Les travaux préparatoires devraient tenir compte des vues exprimées par la communauté internationale dans son ensemble et des rapports entre interdiction complète des essais nucléaires et garanties de sécurité, de même qu'entre l'arrêt du perfectionnement des armes nucléaires et leur destruction.

38. Les changements qui se produisent à l'ONU reflètent ceux qui se produisent dans le monde. Il importe cependant que les changements touchant l'Organisation soient décidés par les Etats Membres plutôt qu'imposés par les événements.

(M. Rivero, Cuba)

C'est pourquoi, au début de l'année, la Première Commission a demandé au Secrétaire général de renforcer les effectifs du Secrétariat s'occupant du désarmement; on peut constater d'ailleurs qu'un effort a été fait en ce sens. La Commission a décidé en outre qu'elle continuerait à s'occuper des questions de désarmement et des questions connexes de sécurité internationale. Elle ne doit pas se laisser détourner de ses objectifs par de simples modifications de ses sujets d'étude tels que ceux qui figurent dans le projet de résolution A/C.1/48/L.51. De plus, il reste beaucoup à faire dans le domaine du désarmement et il faudrait éviter de surcharger l'ordre du jour de la Première Commission avec des questions telles que le maintien de la paix et d'autres notions nouvelles qui seront examinées durant les séances plénières de l'Assemblée générale.

39. M. AL-FAIHANI (Bahreïn) fait observer que bien que la guerre froide ait pris fin depuis plusieurs années, les effets s'en font toujours ressentir. D'importants stocks de missiles, d'ogives nucléaires et autres armes de destruction massive restent menaçants. Les tragiques événements dont certains pays ont été le théâtre au cours des dernières années, et qui sont liés à la cessation de la guerre froide, ont mis le nouvel ordre mondial à rude épreuve. Cette période de l'après-guerre froide s'est caractérisée par le déchaînement de conflits sociaux, économiques, religieux, ethniques et civils. Les troubles qui ont lieu en Somalie, en Bosnie-Herzégovine, dans le Caucase et ailleurs ne peuvent être contenus que par des efforts concertés. Les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, qui foisonnent dans le monde constituent un détonateur prêt à déclencher n'importe quelle conflagration. La communauté internationale et tout spécialement les Etats dotés d'arsenaux de destruction massive, se doivent donc de prendre des mesures radicales pour les éliminer et instaurer la stabilité.

40. Le monde a été témoin de nombreuses réalisations dans le domaine du désarmement, parmi lesquelles la signature de la Convention relative aux armes chimiques, la ratification du TNP par le Bélarus et la mise en train du processus préparatoire de prolongation de ce traité. La décision de la Conférence du désarmement de charger son comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires constitue un progrès notable dans un domaine vital pour la sécurité internationale. Le Bahreïn espère que les consultations sur l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement donneront des résultats positifs.

41. Vu l'importance des efforts internationaux en faveur de la non-prolifération, tendant à la création de zones exemptes d'armes nucléaires, le Bahreïn se félicite de l'application intégrale du Traité de Tlatelolco et des mesures adoptées par certains Etats. Il salue aussi les progrès réalisés dans l'application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique.

42. Des initiatives ont été prises ces dernières années pour faire du Moyen-Orient une région exempte d'armes de destruction massive et le proclamer zone exempte d'armes nucléaires. Ces initiatives contribueront notablement à l'instauration de la stabilité dans cette région et permettront de concentrer les efforts sur le développement scientifique, social et économique, de renforcer la coopération pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, et de libérer ainsi des fonds et une énergie qui font cruellement défaut. Le

/...

(M. Al-Faihani, Bahreïn)

Bahreïn prie Israël d'adhérer au TNP et de le ratifier, et d'ouvrir ses installations nucléaires aux inspecteurs internationaux.

43. "Agenda pour la paix" est un postulat fondamental dans le système de la sécurité internationale. Le Bahreïn estime que la diplomatie préventive et le déploiement préventif de forces des Nations Unies sont parmi les meilleures façons de garantir la paix et la sécurité internationales. Sécurité internationale et paix mondiale sont complémentaires, l'une ne peut exister sans l'autre. Le maintien et l'instauration de la paix dépendent en premier lieu de la volonté politique des parties au conflit; sans cette volonté, la paix sera toujours menacée. Malgré les revers qu'elle a essuyés dans le passé, l'Organisation des Nations Unies restera, grâce à ses compétences, à sa hauteur de vues et à sa maîtrise des questions, la meilleure instance de négociation de la paix et de la sécurité. Il faut reconnaître cependant que le maintien effectif de celles-ci repose sur la volonté politique des Etats.

La séance est levée à 11 h 55.